

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le trente juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick - M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul

POUVOIRS : Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

EN PREAMBULE : QUESTIONS RELATIVES AUX ELUS

- **Installation de M. JP GOMBAUD** : Compte tenu de la démission de Mme Cécile GICQUIAUX d'une part et de la renonciation de Mme Angélique PAULAY d'autre part, c'est M. Jean-Paul GOMBAUD qui **siégera désormais** en conseil municipal.
- **Désignation des délégués et des suppléants pour le scrutin des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017** : 15 délégués et 5 suppléants ont été désignés sur 1 liste unique et complète, au 1^{er} tour et à l'unanimité des 27 voix du conseil municipal.

FINANCES

1- **Prix concours des maisons fleuries 2017** (maintien des prix de 2016) :

- **1^{er} prix : 75 €**
- **2^e prix : 65 €**
- **3^e prix : 55 €**
- **prix suivants : dégressivité de 5€ en 5 € jusqu'à 15 €.**

- 2- **Demande de garantie d'emprunt de la part de l'OGEC de l'Ecole primaire privée Sainte-Thérèse de Saint-Cry : accord de garantie sur un emprunt d'un montant de 49 627,50 €.**
- 3- **Budget Principal – Décision modificative n°1-2017 : modification d'une écriture comptable à l'article 204182 au lieu de l'article 2315 pour l'effacement du réseau téléphonique ORANGE au lieu-dit « La Ville Aubin ».**

VOIRIE – TRAVAUX – ASSAINISSEMENT COLLECTIF-

- 4- **Programme annuel des travaux de voirie (PAVC) 2017- Résultats de la consultation et actualisation de la demande de subvention :** Le montant total du programme 2017, pour lequel une subvention va être sollicitée auprès du Conseil Départemental, s'élève à 98 702,15 € HT. . Par ailleurs, le programme de goudronnage des voies communales a été confié à l'entreprise CHARIER TP, la moins-disante, pour un montant de 88 356,12 € TTC, option tapis d'enrobés à chaud.
- 5- **Travaux d'amélioration de la station d'épuration : Conclusion d'une convention avec la Commune de La Roche Bernard :** Sachant que la station traite tous les effluents de la commune de La Roche Bernard, cette dernière participera financièrement sur le reste à charge c'est-à-dire le montant total H.T. des travaux et des prestations techniques moins les subventions obtenues de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental - au prorata du nombre de mètres cubes d'eau facturées pour ce service, sur la base d'une convention de financement établie conjointement.
- 6- **Rapport 2016 du délégataire STGS sur l'exploitation du service d'assainissement collectif – Consultable dans son intégralité en mairie aux heures d'ouverture au public**

AFFAIRES SCOLAIRES

Demande de subvention pour l'acquisition de matériel numérique et informatique à l'usage de l'école élémentaire des Petits murins - Appel à projets lancé par l'Etat au titre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » : M. le Maire propose, en concertation avec les Directeurs de l'école des Petits Murins, de répondre à l'appel à projets.

Le soutien financier de l'Etat couvre 50 % du coût du projet global et est plafonné à 7 000 € par école. Les projets soumis doivent représenter un investissement global s'élevant au minimum à 4 000 €.

CULTURE

- 7- **Tarifs spectacles saison culturelle 2017/2018 :** Les spectacles Tout Public sont classés en trois catégories de tarifs (A, B, C) selon la répartition suivante :

A	B	C
17/03/18 – Chansons primeurs (8 artistes) - Chanson	07/10/17 – Lula Pena ou l'après fado	18/11/17 – Association Revival « Danses poétiques »
14/04/18 – Christophe Alévêque « ça ira mieux demain » - Humour	16/12/17 – Cie La Fidèle Idée « Le bourgeois gentilhomme » - Théâtre	01/12/17 – Tim Le Net & musiciens + Duo Cavez/Montanaro - Musique

19/01/18 – Cie Gravitation «Mr Kropps ou l’utopie en marche » - Fausse conférence	17/02/17 – Tango Libre trio – Musique
	19/05/17 – Trio Vassallo/Ebrel/ Le Buhé - chants bretons
Gratuité : soirée d’ouverture de saison du samedi 16 septembre 2017 (présentation de saison + concert de Mze Shina « Odoïa » (chants polyphoniques géorgiens)	

Tarifs particuliers sur 1 spectacle

- Cie Huile d’olive et Beurre salé / Conte « Histoire(s) de perdre la tête Tarifs : 7 € et 9 €

Spectacle organisé en partenariat avec la médiathèque L@ parenthèse le dimanche 8 avril 2018 à 15H

	Plein Tarif	Réservation et Web	Partenaires	Réduit
Tarif A	18,00	16,00	15,00	12,00
Tarif B	15,00	13,00	12,00	9,00
Tarif C	12,00	11,00	10,00	8,00

Partenaires : abonnés des centres culturels de Muzillac, Saint-Avé, Sarzeau, Questembert, Scènes du golfe Vannes

Réduit : -25 ans, demandeur d’emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse, groupe à partir de 10 personnes

ABONNEMENT (3 ou 5 spectacles avec libre choix)

. Possibilité de rajouter des places dans une formule d’abonnement : application du tarif réduit

. Les spectacles suivants n’entrent pas dans les formules d’abonnement (spectacles jeune public et spectacle de conte du 8 avril 2018)

	Plein Tarif		Réduit	
	ABO 3	ABO 5	ABO 3	ABO 5
Tarif A	14,00	13,00	10,00	9,00
Tarif B	12,00	11,00	8,00	7,00
Tarif C	10,00	9,00	7,00	6,00

Réduit : -25 ans, demandeur d’emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse

Spectacle jeune public	Tarif unique à 5 €	
	Ecole Communauté Communes Arc Sud Bretagne	Ecole hors Communauté Communes Arc Sud Bretagne
Tarif Scolaire	2,15 €	4,30 €

CANTINE/ ACCUEIL DE LOISIRS/ ENFANCE-JEUNESSE

Adoption d'un règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire (APS) et actualisation des règlements intérieurs de la restauration scolaire : Les règlements intérieurs des services municipaux suivants ont été adoptés à l'unanimité pour l'année 2017-2018 :

- l'Accueil Périscolaire (APS) agréé, « ex-garderie municipale », incluant Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la rentrée de septembre 2017,
- Le restaurant scolaire (Ecoles primaires publique des Petits Murins et privée Saint Louis).

8- Tarifs de l'Accueil Périscolaire (Ecole et Accueil de loisirs) à compter de septembre 2017 : la mise en place d'un accueil périscolaire à l'école publique des Petits Murins permettra de bénéficier de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan par l'institution obligatoire par ailleurs de tarifs modulés en fonction du Quotient Familial, selon la grille suivante :

Augmentation des tarifs de 2 % soit + 0,01 € imputé sur la 4ème tranche (900 € - 1 100 €) :

0-550 €	550 €-750 €	750 € - 900 €	900 € - 1 100 €	>1 100 €
0,48 € (le ¼ h)	0,49 € (le ¼ h)	0,50 € (le ¼ h)	0,51 € (le ¼ h)	0,52 € (le ¼ h)

- Pour les communes non conventionnées, le tarif est fixé à 0,60 € le ¼ d'heure

RESSOURCES HUMAINES

9- Création d'un poste administratif polyvalent – accueil, état-civil, affaires courantes... : cette création de poste, à compter du 1^{er} septembre 2017, permettra d'assurer la continuité du service public et un fonctionnement optimal des services administratifs.

DIVERS

10- Fixation du montant de l'indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2017 :
Au montant plafond de 120,97 euros institué par circulaire ministérielle pour l'année 2017, au profit de M. (le Père) Simon BARON résidant au presbytère- 20, rue de Nantes à LA ROCHE BERNARD.

Rédigé à NIVILLAC, le 4 juillet 2017

Le Maire,
Alain GUIHARD

